Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 50

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193965

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un de nos oculistes a eu la grande obligeance de nous adresser à ce sujet les lignes suivantes :

Monsieur le Rédacteur,

Pour suivre à votre « invite, » permettez-moi de vous donner quelques explications sur la manière d'apprécier la grandeur de la lune.

Vous croyez que les uns voient la lune très grande et les autres très petite, que les uns la voient comme un fromage, les autres comme une orange ? Cela n'est probablement pas. Pour tous, la lune est égale et nous ne varions que par le point de comparaison. Chacun indique un objet rond à son choix. Mais ce que personne ne dit, *c'est la distance* à laquelle il suppose cet objet rond pour le déclarer égal au disque de la lune.

Il y a toujours une distance à laquelle un fromage, une orange, ou même une pilule est capable de couvrir, pour notre œil, les contours de la lune. Car enfin, dans tous ces points de comparaison, personne ne prétend indiquer un objet qui soit en réalité égal à la lune. Il ne s'agit que d'en trouver un qui soit d'une grandeur apparente, égale à la grandeur apparente de l'astre.

Vous voyez dès lors de quelle importance est cette longueur toujours indéterminée qui est la distance. Le désaccord entre les appréciations n'existe que pour un corps dont la grandeur véritable est sans rapport avec nos objets usuels, et dont la position isolée, au milieu du firmament, nous empêche d'avoir, les uns ou les autres, une distance presque uniforme à laquelle nous placerions les uns et les autres nos objets de comparaison.

Cela est si vrai que lorsque la lune passe par exemple derrière le coq de St-François — ce qui est sa position ordinaire pour un spectateur marchant sur le Grand-Pont vers 10 ou 11 heures du soir, à l'époque de la pleine lune, — nul ne songerait à indiquer une pilule, une orange ou même un fromage comme point de comparaison. Tout naturellement on placerait l'objet à la distance de la flèche de St-François, et ce serait une meule de moulin tout au plus qui deviendrait l'objet comparable.

Si donc quelqu'un vous dit désormais : « Je vois la lune comme ceci, » faites-lui compléter tout de suite sa pensée en lui demandant : « Ceci, à quelle distance ? »

X. oculiste.

Lè partis.

Quand dou valets, Djan et Dzaquiè, sè tsertsont rogne onna né dè danse, rappoo à 'na pernetta que reluquont ti dou, coumeinçont pè sè lanci dâi fions, que cein ne seimbliè que 'na couïenarda ; mâ petit z'à petit, la colére bourmè dein lè tétès ; sè reproudzont çosse âo cein ; lè gros mots arrevont, et on pétâ einmourdzè onna trevougnà, que sè rebedoulont bintout perque bas.

Lè z'autro vouâitont d'aboo sein pipâ lo mot ; mâ Dzaquiè est dézo ; se n'ami François, que lo vâo reveindzi, va eimpougni Djan po lo doutâ dè dessus. Sami, que vâi que son cousin Djan va étrè taupâ, du que sont dou contrè li, criè : « Cein n'est pas justo ! » et châotè su François ; mâ Abran, que ne vâo pas laissi vouistâ son frârè François, accrotsè Sami pè son pantet dè veste, tandi que Gabri lo preind à la brachà po reimparâ Sami. Adon Dâvi, Manuet, Djan-Luvi, Tiénon, Loïa et onna beinda d'autro s'ein mécllionl assebin et sont bintout ti appondus, que reinvaissont lè trabliès, épécllionl lè botolhiès, dégrussont lè z'haillons, sè potsont lè gè et font on boucan dè la metsance.

Quand l'ont botsi, et qu'on lâo démandè porquiet sè sont tapâ, onna bouna eimpartià n'ein savont pas on mot : Loïa, que sè trâovè dâo coté dè Djan, s'est eimpougni po cein que ne volliâvè pas laissi rôssi se n'ami Charlot, et Fanfoei, qu'est dâo coté dè Dzaquiè s'ein est mécllià po défeindrè Djan-Luvi ; mâ sè fot atant dè Dzaquiè què dè Djan, tot coumeint la mâiti dâi z'autro assebin.

Eh bin, l'est on pou dinsè que sont lè partis per tsi no. On est libériau âo bin radicau po cein que noutrès z'amis lo sont et qu'on vâo étrè coumeint leu ; mâ po dè derè âo justo quinna differeince lâi a, lo sâ-t-on ? Tot cein, c'est l'histoire dè Djan et dè Dzaquiè ; qu'on fâ don mî dè vivrè ein bons z'amis lè z'ons avoué lè z'autro, què dè sè tsermailli coumeint dâi iadzo qu'on vâi dâi gaillâ que ne sè diont pas pi *atsi-vo !* po cein que ne sont pas dâo mémo parti, et que ne sâvont pas pi cein que l'est qu'on radicau âo bin on libériau.

Dou z'amis dévezâvont su la politiqua onna né pè la pinta. Marque, qu'étâi bon radicau, bragâvè son parti et desâi qu'on bon citoyein dévessâi étrè démocrate, que c'étâi lo parti dâi bons Vaudois, tandi que lè z'autro n'étiont què dâi ristous et dâi mômiers que ne démandâvont pas mî què dè reveni âo vîlhio teimps po tâtsi dè no remettrè la patta dessus. Daniet, qu'étâi dè l'autro parti, lâi repond que tot cein c'est dâi bambïoulès ; que lè libériaux, c'étâi lo parti dâi brâvès dzeins que ne volliâvont què lo bin dâo pays, tandi qu'on ne poivè pas sè fiâ à clliâo z'étsâodâ dè radicaux que ne sont binstout ti què dâi socialistres, dâi dzeins que vollionl tot partadzi. Et, târe, bâre, coumeint l'étiont bin alleingâ ti dou, tsacon bragà son parti dâo mî que put.

Quand sè furont reduits, ruminâront à tot cein que l'aviont distiutâ, et la senanna d'aprés, que dévessâi lâi avâi dâi vôtès, sédè-vo cein qu'arrevà ? C'est que l'aviont tant bin prédzi ti lè dou, qu'on ve Marque à l'asseimbliâïe dè la Tonâla, et Daniet à cllia dâi Trâi-Suisses ; l'aviont veri casaqua ti dou, po étrè dâo bon parti.

Sainte-Croix, 7 décembre 1893.

Monsieur le rédacteur du *Conteur vaudois*, Lausanne.

Je ne suis pas une de ces aimables correspondantes qui vous indiquent divers moyens pour retenir leurs maris à la maison, mais bien un des maris qui n'y restent pas souvent. La cause en est bien simple ; et pour l'édification de ces dames qui prétendent toutes vous indiquer de bons remèdes, je vous dirai tout bonnement que c'est parce que ma femme y est que je n'y reste pas, et que chaque fois qu'elle s'en va, je suis un fidèle gardien de mon Home, si toutefois ce mot peut lui convenir.

Avec parfaite considération,

P.

Voilà, par exemple, qui n'est guère aimable pour nos lectrices ; aussi espérons-nous qu'elles aiguiseront leur plume pour répondre à notre correspondant.

Le Sentier, 10 décembre 1893.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu par hasard dans le *Conteur vaudois* l'article destiné aux dames, en vue de retenir leurs maris au logis pendant les longues soirées d'hiver A ce propos, je vous dirai que j'aime beaucoup jouer, mais comme nous ne sommes que trois, il faut nécessairement trouver le quatrième partenaire ; et celui que je préfère, c'est naturellement mon cher mari, qui se prête assez à ce genre d'amusement, pourvu qu'il soit intéressant.

Voyez donc comme c'est charmant, le père, la mère et les deux fils passant ensemble la soirée !

Je crois donc, monsieur le rédacteur, qu'il n'y a pas rien que la femme qui puisse retenir le mari à la maison ; mais quand les fils aiment le nid paternel, le père est obligé de suivre leur exemple. Les dames qui ont déjà de grands fils feront bien d'essayer ce moyen.

Veuillez croire, monsieur le rédacteur, que, dès aujourd'hui, je serai une nouvelle et fidèle lectrice du *Conteur*.

S. M.

Voici maintenant, sur le même sujet, ce que dit, sous une forme très amusante, une de nos lectrices du Jorat. C'est la première fois qu'une dame nous écrit en patois.

Monchu lou *Conteu*,

Vous ai parla dein voutron papai que clliao que lon dai recettés po feré resta lé s'hommous à la mâison dussont vo les invoulhi. Ora vu vo derè mon idée po cein que trâovou que nion n'a de lou fin mot de l'afféré.

D'abo quié lai vont-te féré ao cabaret ? lé pa por itré pe tranquillou, ka on sâ que lai font ona chetta dè la metzance et que lai sé tsécagnont fermou ; lé pa

non pllie po vouaiti lé cabartières que sont bin soveint pas se galézés quié lau fenné. On bì avançou dé catsi la borsa! Bairont à crédi... Et dé lau féré la lecture coumeint iéna dé clliau pernettés propousé? tsacon n'a pa lezi, épi savent prao liairè quand lau plié.

Ora vos diou que lou plie court por lé férè resta à la mâison lé dé lau féré segni la tempérance ka por su l'aodront pas à la pinta por bairé d'âo thé.

Lequel des deux époux a le droit de renvoyer les domestiques?

Voilà certes une question fort curieuse et d'un grand intérêt domestique, sur laquelle nous serions enchanté d'avoir l'opinion de nos lecteurs, et tout particulièrement celle de nos lectrices.

Qui, du mari ou de la femme, a le droit de renvoyer une bonne ou une cuisinière? En d'autres termes, *monsieur* doit-il, en telle circonstance, s'incliner devant la volonté de *madame*, ou *madame* se courber devant la volonté de *monsieur*?

Telle est la question qui a été portée devant la 5e chambre du tribunal civil de la Seine.

C'est pour n'avoir pas pu s'entendre sur ce point, que la femme d'un docteur parisien a gravement introduit une demande en séparation de corps contre son mari.

Voici les conclusions du jugement:

... Attendu qu'en résumé le seul grief qui subsiste, de l'aveu même de la demanderesse, est le grief relatif au refus par le docteur..... de renvoyer les deux bonnes et surtout la cuisinière; que la demanderesse voit dans ce refus une injure grave justifiant sa demande;

Attendu, à ce sujet, que si la femme est parfaitement fondée à vouloir avoir la haute main dans la direction de son ménage, si elle est en droit d'exiger de ses bonnes l'obéissance la plus complète et la déférence la plus absolue, son droit est forcément limité par celui du mari qui, en définitive, est le chef de la communauté, et qui n'est pas tenu de céder à ce qu'il a des raisons sérieuses de considérer comme un simple caprice de sa femme...

Une fois de plus, le tribunal susmentionné a reconnu que du côté de la barbe est la toute puissance, même en matière de renvoi de domestiques.

A-t-il bien jugé?...

Les explosifs.

L'attentat de Vaillant contre la Chambre des députés a fait, cette semaine, les frais de toutes les conversations, non seulement à Paris, mais dans le monde entier. Ces crimes épouvantables et si fréquents, font sur quelques imaginations une impression profonde; c'est au point qu'à Barcelone, par exemple, les églises fréquentées par la haute société restent aujourd'hui désertes, ainsi que les théâtres.

Ecoutez plutôt ce qu'on écrivait dernièrement de Barcelone au *Journal des Débats*:

« Je suis allé à la messe de 11 heures de Santa-Maria-del-Carmen, où d'ordinaire il n'y a pas assez de place pour recevoir les fidèles; l'église était presque vide, tandis que Nuestra-Senora-de-la-Conception, un assez pauvre sanctuaire, n'a cessé d'être assiégé par une foule élégante, que l'on n'y avait jamais vue jusqu'ici.

» Cela tient à ce que le bruit avait couru que les anarchistes lanceraient des bombes dans une des églises de la capitale.

» De même, au Ramblon, un jeu de balle très en faveur à Barcelone, et où des parties se jouent chaque dimanche, presque personne ne s'y est rendu.

» Quant aux théâtres, il est inutile d'en parler. On m'a dit qu'au Tivoli, qui contient deux mille places, cinq spectateurs de bonne volonté s'étaient rendus samedi.

» Le Théâtre-Principal, qui devait ouvrir ses portes vendredi, est resté fermé. On ne sait encore s'il ouvrira de la saison, et ce sont les pauvres qui deviennent les victimes de cette situation. En effet, ce théâtre est exploité par le conseil d'administration de l'hôpital et produit de belles recettes, qui manqueront cet hiver aux malades. »

* * *

« Les personnes timorées, disait d'un autre côté le *Figaro*, que l'obsession de la dynamite empêche de dormir, feront aussi bien de ne pas lire le *Dictionnaire des explosifs* du colonel anglais Cundill, car cette lecture leur donnerait le cauchemar. Ils y verraient, en effet, que le nombre des modernes « cassetoutiles » capables, en un clin d'œil, de faire d'une ville un tas de ruines et de réduire un peuple en miettes, n'est pas inférieur à *mille soixante et un*!

» Tel est le chiffre fatidique auquel a cru devoir s'arrêter le colonel Cundill, lequel prend encore grand soin de nous faire remarquer qu'il n'a pas eu la prétention d'énumérer toutes les matières détonantes généralement quelconques.

» Il existe donc, dans la science, sinon dans le commerce, plus de mille produits chimiques, dont la dynamite, qui les personnifie tous aux yeux des foules profanes, n'est ni le plus puissant, ni le plus subtil.

» Mais ce qui n'est pas moins inquiétant et pas moins extraordinaire, c'est la multiplicité et la variété des substances qui peuvent figurer, le cas échéant, dans la composition de ces mélanges diaboliques.

» Il entre de tout, en réalité, là-dedans, jusque et y compris les choses les plus inattendues, les plus banales, les plus inoffensives en apparence L'acide phénique, le sucre, la vaseline et les haricots, la benzine et le camphre, les pommes de terre et le tannin, le suif, les noix, le papier, le miel, les rognures de cuir, le goudron, la soie, la moëlle de sureau, la glycérine, la sciure de bois, l'huile, le liège, la teinture d'iode, l'émoliente graine de lin, etc.

» Ces diverses substances peuvent, quand on les combine dans certaines proportions déterminées avec tels ou tels autres éléments, se transformer instantanément en autant de tonnerres!

» Ce n'est plus sur un volcan que navigue le char de la société, c'est sur une série de volcans, sur une Sainte-Barbe, bourrée de pétards polymorphes et insoupçonnés. »

Fichtre!... en faut-il davantage pour nous empêcher de dormir!

Conseils aux ménagères.

Boissons d'hiver:

Le vin chaud est d'un usage fréquent à la campagne, soit pour offrir en hiver aux visiteurs qui ont fait une course à l'air froid, soit comme une sorte de médicament pour ramener la chaleur et la circulation chez les personnes obligées de travailler en plein air et par conséquent souvent trempées par la pluie. Il faut mettre du vin rouge mélangé d'eau par moitié, s'il est fort, avec deux ou trois morceaux de sucre, un peu de canelle ou de girofle (deux substances qui portent à la peau), et laisser bouillir le tout pendant cinq ou six minutes. Le vin chaud ainsi préparé est infiniment meilleur que lorsqu'on le sucre dans la tasse.

Le punch est un mélange d'eau-de-vie, de rhum ou kirsch, de thé et de sucre. La façon classique de le préparer consiste à faire brûler, dans un vase de terre solide ou de métal, l'eau-de-vie et le sucre. Lorsque la flamme perd la teinte bleue particulière à toutes les flammes d'alcool, on laisse éteindre le feu (il suffit pour cela de ne plus agiter le liquide), et l'on ajoute environ un tiers de thé un peu fort, très chaud, et deux cuillérées de rhum ou de kirsch.

* * *

Recette pour accommoder le bouilli à la sauce « pauvre homme »:

Déposez les tranches de bouilli sur un plat de métal dont vous avez couvert le fond d'une couche de beurre saupoudrée de chapelure; mouillez de bouillon, sel, poivre; recouvrez de persil haché, d'un peu de chapelure et de quelques petits morceaux de beurre.

Feu vif dessous, charbon ou braise en dessus pour faire gratiner; ajoutez thym, laurier, girofle, un peu de citron.

Faites bouillir dix minutes, retirez thym, laurier, girofle et servez.

(Petit Parisien.)

Moyen d'économiser l'avoine. — Ce moyen consiste à faire tremper l'avoine pendant quelques heures dans l'eau. L'expé-